

Modification de l'itinéraire sur le GR®10

Attention : une modification du tracé du GR®10 (définitive) est à enregistrer sur l'étape **Col del Priorat > Le Pertus**, pages 54 et 55 du topoguide «*La traversée des Pyrénées – Pyrénées-Orientales*» : au col del Priorat, quitter la piste au profit d'un sentier qui s'élève sur la droite. Suivre ensuite la crête frontière jusqu'au coll de Panissars. Traverser la route et s'engager sur la piste DFCI en face. Un peu plus loin, laisser à gauche la piste secondaire qui part dans le virage et continuer jusqu'à rejoindre la route. Prendre à gauche sur 250 mètres puis quitter la route pour emprunter à gauche un sentier qui regagne la route à hauteur des premières maisons du Pertus.

